



DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

COMMUNE DE JOUQUES

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

PROCES-VERBAL DE
PROCES-VERBAL DE
SEANCE
SEANCE

Etaient présents :

M. Eric GARCIN, le Maire et Président, Mme Joëlle JOUVIN Vice-Présidente, Martine AUSTRUY, Claude NOBLE et Valérie TORCOL, élus municipaux, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE, Paulette PANSARD et Évelyne JUIGNET Représentantes de la Commune

Bon de pouvoir : Margaux BADROUILLARD donne procuration à Évelyne JUIGNET, Béatrice BONGINI donne pouvoir à Éric GARCIN, Brigitte BONNIEL donne procuration à Paulette PANSARD et Paul CATHERINEAU donne procuration à Joëlle JOUVIN.

Étaient excusées : Elvira CASPERS et Joséphine SANTACROCE

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est réuni, et déclare la séance ouverte à 18h00.

Céline Staron est désignée Secrétaire de séance.

RAPPORT N°1

Objet : approbation du procès-verbal du conseil du 12 avril 2022.

M. le Président demande si le compte-rendu appelle des remarques et/ou des corrections à apporter. Le compte-rendu est mis au vote pour approbation.

Il est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°2

N°10_CCAS_2022 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°15_CCAS_2013 PORTANT CRÉATION D'UNE RÉGIE D'AVANCES

Le 10 Juin 2022, la Trésorerie a procédé à un contrôle de toutes les Régies de la Commune. Il a été demandé au CCAS d'intégrer à sa Régie d'avances et de secours la délivrance des tickets de bus.

Le Conseil d'Administration du CCAS approuve à l'unanimité.

RAPPORT N°3

N°11_CCAS_2022 : PRISE EN CHARGE D'UNE DETTE LOCATIVE

Le Conseil d'Administration doit délibérer sur une demande d'aide financière au paiement d'une dette locative.

Après étude de la situation, Monsieur le Président propose que le CCAS aide à hauteur de 250 € cette personne.

Après débat, le Conseil d'Administration accorde, à l'unanimité, une aide de 300 € pour le paiement de cette dette locative.

RAPPORT N°5

N°12_CCAS_2022 : ACCEPTATION D'UN DON

Monsieur le Président explique qu'un don est parvenu au CCAS, de la part d'un particulier, pour un montant de cent cinquante euros.

Il convient aux membres du Conseil d'Administration d'accepter de façon définitive ce don.

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'autorisation d'accepter ce don.

Ce don de 150 € est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

RAPPORT N°6

N°13_CCAS_2022 : CONTRIBUTION FONDS DE SOLIDARITÉ DÉPARTEMENT

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône qui a la charge de l'accompagnement social sur le territoire départemental.

Le Département en convention avec les associations (ex SASS La Chaumière) est responsable des **mesures d'accompagnement social individuel destinée à apporter aux ménages en difficulté, une aide pour**

l'accès et, ou le maintien dans un logement adapté et décent : Mesure ASSELL, accompagnement socio-collectif, ...

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône sollicite le CCAS pour une contribution, au titre de l'année 2022 d'un montant de 0,15 centimes d'euros par habitant soit 676,50 € par an. La Métropole Aix-Marseille-Provence devrait nous adresser une demande similaire prochainement.

Malgré les demandes effectuées par mail au Département, le CCAS n'a toujours pas reçu de statistiques pour les accompagnements d'administrés de la Commune. Il est décidé de renouveler une demande pour connaître le nombre de foyers jouquards bénéficiant de ces mesures avant d'accepter cette contribution.

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un groupe de travail : Règlement intérieur

Madame Jouvin explique la nécessité de mettre à jour le Règlement Intérieur du CCAS. Il est proposé de créer un groupe de travail afin d'établir de façon précise notamment les conditions et critères d'attributions des différentes aides.

Mesdames Juignet, Pansart et Austruy se proposent pour constituer ce groupe de travail aux côtés de Mesdames Jouvin, Ayzac et Staron.

Il est convenu que la première réunion de travail se déroulera le 8 novembre 2022 à 10h00, Salle du Conseil Municipal.

- Feuille information CCAS

Monsieur le Maire a accepté la demande du CCAS de création d'une feuille d'information. Le contenu sera soumis aux membres du Conseil d'Administration avant chaque parution. Cette feuille d'information permettra d'informer le public de nos évènements, photos, rappel de nos informations récurrentes ...

Il sera distribué dans les commerces de la Commune ainsi qu'avec le portage repas.

Les membres du Conseil d'Administration proposent que le comité de rédaction soit composé de bénévoles.

La première parution devrait intervenir mi-décembre 2022.

- Sortie : visite des Crèches à Lucéram

Le CCAS est allé à la rencontre de la Société Sumian pour une sortie à la journée « visite des crèches de Lucéram et un repas ». Il a été négocié une petite réduction de tarif (-2 €) ainsi qu'un départ depuis Jouques dès 10 inscriptions. Après débat, il est convenu que Céline contactera la Société Sumian afin qu'il soit opéré quelques modifications sur les flyers avant diffusion :

- Tarif CCAS 62 €

- Départ Jouques dès 10 inscriptions

- Inscriptions et Réservations auprès du CCAS

- Programme Semaine Bleue 2022

Un point rapide est fait sur le programme de la Semaine Bleue :

Mardi 4 octobre : Sortie en vélos électriques prêtés par Élan. Monsieur Noble est en charge de cette activité. Il rencontre le Directeur d'Élan jeudi 29 septembre pour finaliser ce prêt et les conditions.

Mercredi 5 octobre :

La Résidence Fontclair accueille les enfants du Centre de Loisirs. La ferme d'Augustine animera durant une heure trente un moment de partage avec ses animaux. Il a été convenu avec le Directeur de la Résidence que cette visite se fera par groupe de 10 enfants durant une demi-heure chacun.

Jeudi 6 octobre :

La Bibliothèque organise une balade contée toute la journée.

L'après-midi, Tournoi de Pétanque intergénérationnel préparé par le Foyer la Belle Époque avec les enfants de l'école élémentaire.

Vendredi 7 octobre :

Découverte des Bories commentée par Bob, orchestrée par Mesdames Tanguy et Pansard.

Samedi 8 octobre :

Le matin, suite à un contre-temps, les saynètes humoristiques sont annulées.

L'après-midi, atelier ludique de simulation de vieillissement accompagné d'une projection du Diaporama « Jouques d'Antan » sur grand écran.

Dimanche 9 octobre :

Fête de clôture animé par l'orchestre Gil Maryel de 14h30 à 18h30.

Le goûter est offert par le CCAS : tranche de panettone, mignardises : brownies au chocolat, tarte aux pommes et cake au poires, café, thé jus de fruits et pétillant italien.

La décoration aura pour thème l'Automne.

- Permanences et Halte-Relais France Alzheimer

Notre action Aidés/Aidants compliquée à mettre en place (le CCAS y travaille depuis janvier 2021) va aboutir à une première « Halte-Relais » le 12 octobre, salle de la Gare, 7 aidants et 3 aidés sont d'ores et déjà inscrits en présence d'Anne-Marie Cantazaro, Vice-Présidente France Alzheimer 13, Chantal Ménard et Monica Noble bénévoles CCAS formées par France Alzheimer.

Tous les 1^{ers} mardis du mois, à compter du 2 novembre, une de nos bénévoles CCAS formée par France Alzheimer tiendra des Permanences Accueil et Conseil, salle de la Gare.

- Définition des critères d'octroi du coût du repas à 1 €

Madame Jouvin informe les membres du Conseil d'Administration, que le CCAS étudie le cadre réglementaire de cette mise en place et est en attente d'une réponse de l'État.

Madame Torcol indique que depuis le changement de prestataire les repas ont gagné en qualité, les enfants mangent moins de pain et moins de nourriture est jetée chaque jour.

Madame Pansard interroge sur une possible réouverture de la Halte Repas.

Madame Torcol propose que le mercredi nos aînés se joignent aux enfants des Centre de Loisirs.

Monsieur le Président étudiera toutes les suggestions.

Madame Jouvin rappelle le rôle social de Laura, en charge du portage repas, dans le signalement des personnes en difficultés.

- Maison Géante

Madame Jouvin tient à souligner le travail de madame Juignet qui a beaucoup œuvré pour cette action dont elle s'est occupée seule.

Initialement prévue en octobre 2021, puis reportée lors du Forum des Associations en septembre 2022, une alerte météo a contraint à une nouvelle annulation.

Une reconduction pourrait être envisagée mais nécessiterait de reprendre la convention à ses débuts.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20h00.

Monsieur le Maire-Président
Eric GARCIN,
Le 28 septembre 2022

